GENÈVE
AÉROPORT



Chantier sécurité

La sécurité passe toujours en priorité

Contacts Genève Aéroport

CHEF DE PROJET

Nom : _____

Prénom : _____

Tél. + 41 _____

CeSSLIA
(24h/24h)
Tél. +41 58 817 42 48
Centrale d'engagement du Service de Sauvetage et de Lutte contre les Incendies Aéroportuaires

Autorité Aviation
7j/7 06h00 à 00h00
Tél. +41 22 717 71 28

Safety & Compliance Office
Tél. + 41 22 717 89 10
(jours ouvrables)
safety.office@gva.ch

BIENVENUE !

Le site aéroportuaire est un milieu complexe incluant des demandes particulières en matière de sécurité et sûreté. Les règles et indications de ce livret sont impératives.

Ce fascicule vous donne les informations de base permettant de garantir votre sécurité et celle de votre chantier durant votre intervention sur le site de l'aéroport.

CHARTE SÉCURITÉ

Toutes les instances et toutes les personnes travaillant sur le site aéroportuaire doivent respecter la charte sécurité.

Sur le site de Genève Aéroport, nous nous engageons à faire respecter les règles de sécurité pour préserver la vie et l'intégrité de tous les intervenants sur les chantiers. Nous mettons tout en œuvre pour respecter les règles de sécurité de nos domaines de compétence respectifs. En cas de nécessité, nous interrompons notre activité et disons **STOP**.

STOP
EN CAS DE DANGER...
SÉCURISER...
REPRENDRE L'ACTIVITÉ

La sécurité passe toujours
en priorité

Urgence Vitale

OBSERVER – ANALYSER – AGIR

> **Supprimer le danger**
> Arrêter les tâches en cours
> Évacuer les personnes de la zone dangereuse
> Éloigner le matériel inutile
> **Protéger le blessé**
> **Alarmer**



CESSLIA
+41 58 / 817 42 48

INFORMATIONS À COMMUNIQUER

1/Qui donne l'alerte ? (*nom, prénom, entreprise*)
2/Où lieu de l'urgence ?
3/Quoi décrire l'accident ?
4/Combien y-a-t-il de blessés ?
5/Mon numéro de téléphone

Envoyer une personne à l'entrée du chantier pour guider les secours.

PRÉVENIR / INFORMER

En cas d'accident, le chef de projet et le Safety & Compliance Office de Genève Aéroport doivent être notifiés dans les meilleurs délais.

Consignes en cas d'évacuation

EN CAS D'ALARME SONORE OU MESSAGE D'ÉVACUATION



ÉVACUEZ VERS LES ISSUES DE SECOURS

- Arrêter les tâches en cours
- Évacuer le chantier
- Laisser les outils et équipements sur place
- Empêcher toute personne de revenir en arrière
- Ne pas utiliser les ascenseurs

ÉVACUER DANS LE CALME EN SUIVANT LE BALISAGE



Si existant, se rendre au point de rassemblement.

Sécurité Incendie

QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE ?

EN CAS DE FEU APPEL À LA CESSLIA
+41 58 817 42 48



Alerter



Évacuer le bâtiment en prévenant les personnes se trouvant sur votre chemin



Combattre le feu avec les moyens d'extinction à disposition sans se mettre en danger



Fermer les fenêtres et les portes



Renseigner et guider les secours



Attendre au **point de rassemblement** et en airside s'il n'y en a pas, au **cordon de sécurité** établi par la sûreté.

INTERVENTION POINT CHAUD

En cas d'intervention par point chaud (soudure, meulage...) ou toute intervention créant un risque de feu, une « déclaration de travaux par point chaud » doit être formalisée par l'entreprise exécutant ces travaux.
Ce formulaire doit être présent sur le lieu de l'intervention. Il est disponible auprès du Chef de Projets de Genève Aéroport
(voir contact en page 2).

- **Demander une mise hors service d'une installation de sécurité** si nécessaire (voir page 8)
- Avoir son **matériel d'extinction** (extincteur) à proximité et contrôlé
- Éloigner les matières inflammables
- Tous travaux par point chaud doivent s'arrêter **au moins 2h** avant la fin des travaux de la journée pour permettre **une surveillance durant cette période.**

MISE HORS SERVICE D'UNE INSTALLATION DE SÉCURITÉ

En cas d'intervention qui nécessite la mise hors service d'une installation de sécurité, une notification doit être faite au service technique sécurité 24 heures à l'avance.

Le service technique sécurité doit être informé en utilisant le formulaire prévu à cet effet disponible auprès du Chef de Projet de Genève Aéroport (voir contact en page 2).

Si la mise hors service dure plus longtemps qu'une journée, la CeSSLIA doit être notifiée au +41 58 817 42 48.

PROTECTION DE LA ZONE DE CHANTIER ET DU TARMAC



Tout chantier doit être sécurisé.
Le public ne doit pas y pénétrer.
Le flux de passagers ne doit pas être perturbé.
Je suis responsable d'isoler mon chantier du public.



Je laisse libres et dégagées les issues de secours

F.O.D
FOREIGN OBJECTS DEBRIS

Aucun débris ou autre objet ne doit se trouver sur le Tarmac.
La zone de chantier doit rester propre.
Attention : les débris de chantier peuvent être soufflés par le passage d'un avion!



Je nettoie ma zone de chantier **et évacue les déchets régulièrement**



Je balise mon chantier conformément aux règles aéronautiques (position, lestage)

Sécurité

SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Je me protège avec mes EPI. (Équipement de protection individuel approprié selon les travaux et les directives spécifiques au chantier.)



Je porte des protections adaptées aux risques de mon travail. (Protections auditives obligatoires pour tous les travaux bruyants - plus de 85dBA.)



Je porte mon gilet **jaune** de signalisation en permanence sur tout le territoire aéroportuaire (Airside et Landside)



Je suis formé au port du harnais. Mon matériel est contrôlé et je ne travaille jamais seul.



J'utilise les équipements de travail en hauteur sécurisé quelques soit ma hauteur de travail. Au-delà de 2m de hauteur, je dois obligatoirement utiliser une protection collective, à défaut je dois utiliser un harnais.



Je peux montrer à tout moment mon permis de grutier, machiniste, soudeur ou autre habilitation.



J'utilise un matériel électrique conforme avec les équipements de sécurité. Je contrôle les branchements.



Je ne transporte pas de matériel en présence de public.

SÉCURITÉ AU TRAVAIL



En nacelle, je porte un équipement antichute avec un casque adapté avec sa jugulaire. Je balise au sol ma zone de travail. J'ai le permis valable pour son utilisation.



Je travaille uniquement avec du matériel sécurisé : marche-pieds, plateforme sécurité validé par la SUVA. Les échelles et escabeaux simples sont interdits sauf dérogation écrite.



Je manipule les bouteilles sous pression avec précaution et les maintiens toujours verticales et solidement attachées.



Je conserve les matières inflammables à l'écart de toute source de chaleur, d'étincelles ou de flammes.



J'ai sur mon chantier mon analyse des risques (PHS) et si besoin ma déclaration de travaux par point chaud. J'ai pris connaissance de la Directive relative à la santé-sécurité des chantiers.



Je ne mange pas sur le chantier.



En cas de canicule ou de froid intense, je me réfère aux mesures particulières de prévention.

Sécurité

CIRCULATION SUR LE TARMAC

Interdiction de circuler seul (sauf permis Tarmac) au-delà du point de contrôle.
Interdiction d'emprunter les voies de roulage aéronef à pieds.

Marche à suivre :

Demander un convoyage au +41 58 817 4208

Attendre le convoyeur et suivre ses indications

Allumer les feux de croisement

Garder une distance raisonnable avec le convoyeur

Limite taux d'alcool = 0,0‰

Interdiction de fumer, y compris dans le véhicule

Je boucle correctement ma ceinture de sécurité

Je limite l'usage du téléphone au volant aux communications professionnelles

Attention au
- **souffle des réacteurs**
- **zones d'aspiration**
- **hélices**



PRIORITÉ ABSOLUE AUX AÉRONEFS !

RÈGLES DE BONNE CONDUITE

Je fais attention aux autres : passagers, personnel de l'aéroport, collègues, etc. Priorité au public et aux passagers.

Je respecte la propreté des zones publiques : je nettoie mes chaussures et me dépoussière avant de sortir du chantier.

Je garde ma place de travail rangée et propre. Je veille à ce qu'aucun outil ou matériel de chantier ne soit laissé à l'extérieur du chantier. Je les mets sous clef.

Je ne consomme pas d'alcool sur le site aéroportuaire.

Je ne fume pas dans l'enceinte aéroportuaire.

ENVIRONNEMENT

Je stocke mes produits dangereux dans des bacs de rétention spécifiques

Je trie mes déchets et les évacue selon les consignes du chantier.

Je ne gaspille pas l'eau (attention aux fuites) ni l'électricité.

Je réduis au maximum le bruit par égard au voisinage.

Je respecte les heures définies pour les travaux bruyants.

ALERTE FOUDRE NIVEAU ROUGE

Le déclenchement de l'alerte foudre de niveau « rouge » est signalé par une sirène qui retentit pendant 15 secondes et par l'allumage de feux « flash » de couleur rouge placés à environ 12 mètres du sol.

Les feux fonctionnent pendant toute la durée de l'alerte de niveau « rouge ».

COMPORTEMENT EN CAS D'ALERTE FOUDRE DE NIVEAU « ROUGE »

- Interruption des travaux en terrain découvert.
- Arrêt immédiat des activités en hauteur.
- Toutes les personnes se trouvant à découvert à l'extérieur rentrent dans les bâtiments ou montent dans un véhicule équipé d'un toit afin d'éviter tout contact avec le sol.

Une dérogation aux mesures décrites ci-dessus est accordée aux services d'urgence en intervention (pompiers, ambulances).

La fin de l'avertissement foudre de niveau « rouge » est signifiée par l'extinction des feux flashs ainsi que par une sirène qui retentit de manière discontinue pendant 5 secondes.

ALERTE VENT FORT

Preavis (niveau jaune)
Un préavis est émis par Météo Suisse lorsqu'il y a probabilité de 50% minimum d'atteindre le niveau orange ci-après. Le préavis est de deux heures et est affiché dans AOS et intégré au dashboard météo LSGG dans la partie « Airport Alert ». Il est exprimé en km/h.

Avis de niveau orange
Vitesse moyenne du vent ≥ 45 km/h ou des rafales pouvant atteindre 70 km/h observées sur la plateforme.

Avis de niveau rouge
Vitesse moyenne du vent ≥ 70 km/h ou rafales pouvant atteindre 105 km/h observées sur la plateforme.

Comportement en cas d'alerte
Les deux premiers niveaux d'alarme n'entraînent pas de changement dans les opérations. Il s'agit d'une information, sauf règles spécifiques internes aux entreprises de la plateforme.

Le **niveau d'alerte « rouge »** est lui synonyme d'interruption de l'activité sur le tarmac selon le même principe que l'alerte foudre de niveau « rouge » (voir page 14).

ACCÈS EN ZONE DE SÛRETÉ

Le site aéroportuaire comprend plusieurs zones, dont des zones à accès réglementé (ZAR), des zones de sûreté à accès réglementé (ZSAR), incluant les zones critiques (circulations des avions).
On entend par **« Zone Propre » / Airside** les zones à accès réglementé, c'est-à-dire l'ensemble des zones de l'aéroport dont l'accès est réservé aux personnes et aux véhicules soumis à un **contrôle d'accès. Ces zones ne sont pas ouvertes au public.**

Seules les personnes titulaires d'une Carte d'Identité Aéroportuaire (CIA) avec les autorisations adéquates peuvent pénétrer dans ces zones.

Les couleurs de fond CIA déterminent les aires de trafic et zones critiques du Terminal auxquelles le porteur a accès.

Les lettres figurants sur la CIA déterminent les parties de la plateforme auxquelles les titulaires ont accès.







La CIA est strictement personnelle, non transmissible et ne peut être utilisée par son titulaire que pour des raisons directement liées à l'exercice normal de sa fonction.

ACCÈS EN ZONE DE SÛRETÉ



Je porte de façon visible et en permanence ma CIA, dans son étui d'origine !



En cas d'oubli de ma CIA, je peux demander une carte de substitution temporaire (durée : 1 jour) au bureau des laissez-passer de GA, je dois être en possession d'une pièce d'identité valide. En dehors des heures de bureau ou week-end, se présenter aux PIFS C1-ABT-PB



Je me soumets au contrôle de sûreté.



Je suis responsable de la surveillance constante de mes outils et objets. Je ressors de la zone à accès réglementé avec tous mes outils. Je facilite les contrôles éventuels des services de sûreté.

QUE FAIRE EN CAS DE COLIS SUSPECT ?

En cas de colis ou situation suspecte

> ALARMER

PRÉVENIR LE CENTRE OPÉRATION SÛRETÉ
+41 22 717 77 77

INFORMATIONS À COMMUNIQUER

1/Qui donne l'alerte ? (*nom, prénom, entreprise*)
2/Où lieu de l'urgence ?
3/Quoi décrire le colis ?
4/ Autres nombre de personnes dans la zone, dangers particuliers

Envoyer une personne à l'entrée du chantier pour guider les intervenants.

Plan aéroport et accès



Édité par safety.office@gva.ch
Imprimé le 31/08/2026



safety.office@gva.ch
+41 22 717 89 10

GENÈVE
AÉROPORT